

Département du Doubs

COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
6 novembre 2025

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Affichée le :
6 novembre 2025

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 2

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.78

Réhabilitation des locaux de l'Hôtel de Ville.

Plan de financement et demandes de subventions.

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025.42 du 16 juin 2025, le conseil municipal a validé le financement de l'opération et l'a autorisé à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département (P@C 25), de l'Etat (DETR) et de la Région (Effilogis et aide audit énergétique).

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent également faire l'objet de l'accompagnement financier du SYDED dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

Monsieur le Maire soumet le nouveau projet de financement de l'opération et demande l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention au SYDED dans le cadre du CCRT.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

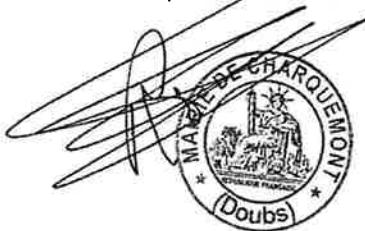
Application agréée E-legalis.com

99_DE-025-212501274-20251112-2025_78-DE

Montant des travaux HT	2 226 365.95 €
Subvention P@C 25 bonifiée « soutien à la vie locale »	
- 30 % de 200 000.00 € HT de coût d'opération éligible soit 60 000.00 €	120 000.00 €
- 20 % supplémentaires de 200 000.00 € à 500 000 € de coût d'opération éligible soit 60 000.00 € supplémentaires	
Subvention DETR	
Base de travaux retenus : 2 226 365.95 € HT	445 273.19 €
Taux de subvention escompté de 20 %	
Subvention Région « audit énergétique »	
Dépense subventionnable : 9 600.00 € HT	4 800.00 €
Taux de subvention escompté de 50 %	
Subvention Région « Effilogis »	30 000.00 €
Subvention SYDED « CCRt »	60 000.00 €
Financement communal	1 566 292.76 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide le nouveau plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du SYDED dans le cadre du CCRt et à l'autoriser à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legaleo.com

99_DE-025-212501274-20251112-2025_78-DE

Département du Doubs

COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
6 novembre 2025

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET,
M. Pascal RENAUD, adjoints.

Affichée le :
6 novembre 2025

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent
BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT,
Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers
municipaux :
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 2

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET
qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine
PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.79

Marché d'assurances 2026-2029

Délibération certifiée
exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation comportant 4 lots a été lancée pour
le renouvellement des marchés d'assurances à compter du 1er janvier 2026 pour
une durée de 4 ans, sur le site www.marches-securises.fr.
La date limite de réception des offres était fixée au 31 octobre 2025.

Il présente le compte-rendu de la commission des MAPA réunie le 12 novembre
2025 pour procéder au choix des candidats suite à la réception du rapport d'analyse
des offres rédigé par le Cabinet ARIMA CONSULTANTS, AMO.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les choix de la commission des
MAPA.

Le conseil municipal,

VU le rapport d'analyses des offres et les propositions formulées par le Cabinet
ARIMA CONSULTANTS,

VU les propositions résumées ci-après de la Commission des MAPA réunie le 12 novembre 2025 pour retenir les candidats :

Lot n°	Détail lot	Lot fructueux		Lot infructueux Motif
		Candidat retenu	Montant annuel retenu	
1	Dommages aux biens			Aucune offre reçue
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	GROUPAMA GRAND EST	3 976.02 €	
3	Véhicules à moteur	GROUPAMA GRAND EST	6 445.71 €	
4	Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus	2C COURTAGE CFDP	992.25 €	

Décide à l'unanimité :

- De recourir pour le lot 1 infructueux, à la procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence prévue à l'article R2122-2 du code de la commande publique et autorise le Maire à signer le futur marché.
- D'attribuer les lots n° 2, 3 et 4 aux candidats précités et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires de chacun de ces lots.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
6 novembre 2025

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Affichée le :
6 novembre 2025

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 2

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.80

Convention cadre « Opération de Revitalisation Territoriale »

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

Le gouvernement inscrit ses récentes politiques publiques dans une dynamique de mise en valeur des centres-bourgs/villes comme espaces de vie et d'échanges, par leur affirmation, le renouvellement urbain et la lutte contre les extensions urbaines.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) s'inscrit dans cette optique de réalisation d'un projet global de redynamisation et d'accélération des transformations des petites villes afin qu'elles répondent aux enjeux actuels et à venir pour les territoires. Crée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est définie par les dispositions de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation, précisées par la circulaire du 4 février 2019. Le premier alinéa de l'article L.303-2 du CCH précise que « les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale , d'innovation et de développement durable ».

C'est une démarche contractuelle et partenariale qui met à disposition des collectivités territoriales un ensemble d'outils au service d'un projet de revitalisation urbaine, économique et sociale.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20251112-2025_80-DE

Elle donne aux élus des communes aux fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité, des moyens de concrétiser leurs projets de territoire et de conforter leur dynamisme et leur cadre de vie.

Ces Opérations de Revitalisation de Territoire doivent s'inscrire dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des territoires concernés.

Les communes de Maîche, Saint-Hippolyte, Damprichard et Charquemont, aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Maîche (CCPM), ont signé une convention d'adhésion à la démarche, engageant les collectivités signataires à définir une stratégie de revitalisation, déclinée en un plan d'actions.

Le conseil municipal présente au conseil municipal la convention ORT ayant pour objet de présenter la politique d'attractivité des centres-bourgs des communes de Maîche, Saint-Hippolyte, Damprichard et Charquemont ainsi que leur stratégie en matière de complémentarité sur les thématiques de l'habitat, du commerce et des services, de la mobilité, du cadre de vie et l'attractivité touristique.

Cette convention décrit notamment :

- Le projet stratégique de redynamisation et de transition de chacune des communes concernées,
- Les modalités de mise en œuvre et le plan d'actions de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) à mener à l'échelle de chacune des polarités signataires ainsi qu'à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays du Maîche sur des thématiques globales, susceptibles d'être développées.

Ce projet d'ORT vise à partager une vision commune du territoire et de coconstruire collectivement son avenir, autour de valeurs démocratiques, facilitant la mise en œuvre d'une redynamisation globale.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ORT.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalisit.com

98_DE-025-212501274-20251112-2025_80-DE

Département du Doubs
COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Affichée le :

6 novembre 2025

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTEL,

M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.81

**Subvention exceptionnelle à l'école maternelle pour un projet de lecture-écriture
« Livre Elu » - Année scolaire 2025-2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser à l'école maternelle une subvention exceptionnelle d'un montant de 575€ dans le cadre du projet de lecture/écriture « Livre élu » pour l'année scolaire 2025-2026.

Délibération certifiée exécutoire
Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



Département du Doubs
COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Affichée le :

6 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUDET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUDET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.82

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024 de la CCPM

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport pour l'année 2024 rédigé par la CCPM dans le cadre de sa compétence, a été adopté lors de la séance du 24 octobre 2025. Il est soumis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la CCPM pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

93_DE-025-212501274-20251112-2025_82-DE

Département du Doubs
COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
6 novembre 2025

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.
Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUDET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 2

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUDET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.83

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2024 de la CCPM

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

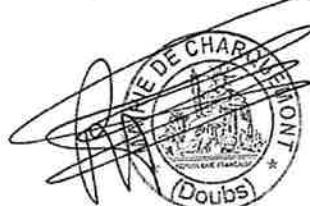
Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport pour l'année 2024 rédigé par la CCPM dans le cadre de sa compétence, a été adopté lors de la séance du 24 octobre 2025. Il est soumis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCPM pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agrée e-legalite.com

99_DE-025-212501274-20251112-2025_83-DE

Département du Doubs
COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Affichée le :

6 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUVET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.84

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 de la CCPM

Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

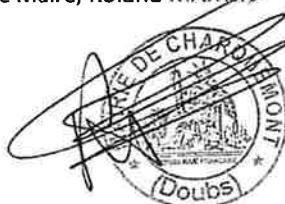
Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport pour l'année 2024 rédigé par la CCPM dans le cadre de sa compétence, a été adopté lors de la séance du 24 octobre 2025. Il est soumis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la CCPM pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 14/11/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-025-212501274-20251112-2025_84-DE

Département du Doubs

COMMUNE DE
CHARQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze novembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

6 novembre 2025

Affichée le :

6 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Brigitte COURTET,
M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Philippe LOUDET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe JANIN qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Bertrand LOUDET qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Antoine PETIT.

Absent non excusé :

M. François JACQUOT.

Mme Esther PETIT est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.85

Refus de cession de terrains communaux (B n°72-73)

Délibération certifiée
exécutoire

Télétransmise en Préfecture
Le 14 novembre 2025

Publiée le 14 novembre 2025

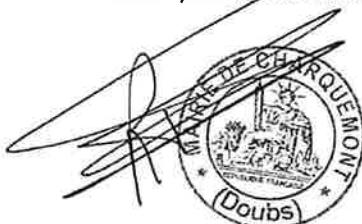
Un privé sollicite la commune pour acquérir les terrains communaux cadastrés section B n°72 et n°73, « Les Vies de Damprichard »

Ces parcelles :

- étant actuellement mises à disposition d'un apiculteur pour la pose de ruches,
- ayant déjà fait l'objet de refus de vente à des privés par le passé.

Le conseil municipal à l'unanimité, refuse la cession de ces terrains communaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20251112-2025_85-DE